



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 22 septembre 2016

DOSSIER DE PRESSE

Présentation du radar « double-sens »

Jeudi 22 septembre 2016 à 10h30
Saint-Ybard – RD 902

Contacts presse

Isabelle POUGEADE – Pierre GÉ

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

SOMMAIRE

Préambule.....	3
La fonctionnalité « double-sens ».....	4
Bilan de la sécurité routière au 19 septembre 2016.....	5

Contacts presse

Isabelle POUGADE – Pierre GÉ

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Préambule

La lutte contre l'insécurité routière par la sensibilisation, la prévention, le contrôle et la répression.

Les radars de vitesse fixes constituent un outil essentiel pour lutter contre la mortalité sur les routes et sensibiliser les usagers à leur vitesse.

Ces radars automatiques sont installés sur des sites proposés par les préfets sur des critères précis. L'implantation d'un radar contrôlant la vitesse intervient ainsi en priorité sur les zones :

- Où se produisent des accidents (zones dangereuses) ;
- Où la vitesse excessive est la cause principale des accidents ;
- Où les contrôles sont difficiles à réaliser avec les moyens humains traditionnels (contrôles par jumelles laser ou radars mobiles) ;
- Selon un logique d'axes et d'itinéraires pour mailler l'ensemble du territoire routier français.

A l'heure actuelle, le département de la Corrèze compte :

- **29 radars sanctions, dont :**
 - 11 radars fixes ;
 - 1 radar double-sens ;
 - 3 radars discriminants les véhicules légers des poids-lourds ;
 - 3 radars de contrôle de feux tricolores ;
 - 3 radars vitesse moyenne ou radars tronçon ;
 - 1 radar de contrôle de passage à niveau ;
 - 5 radars mobiles embarqués ;
 - 2 radars mobiles.
- **36 radars pédagogiques.**

Pour mieux lutte contre les vitesses excessives ou inadaptées, le gouvernement a décidé de déployer la fonctionnalité « double-sens » à l'intérieur des radars fixes.

Perspective : outre le radar de Saint-Ybard, les radars de Cosnac sur la RD38, de Lubersac sur la RD901, de Saint-Chamant et de Saint-Jal sur la RD1120 vont passer à « double-sens » à la fin du mois de septembre.

Contacts presse

Isabelle POUGEADE – Pierre GÉ

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

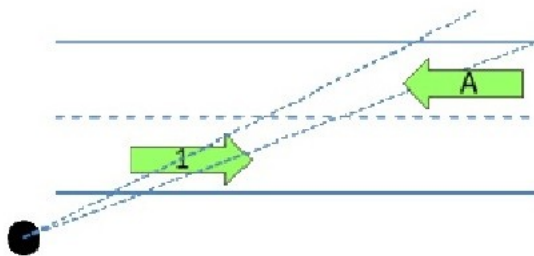
La fonctionnalité « double-sens »

La fonction « double-sens » est une évolution technique qui améliore la capacité pour un radar fixe de lutter contre l'insécurité routière en contrôlant concomitamment la vitesse des véhicules qui circulent sur les deux voies de circulation opposées. L'équipement réalise des flashes en cas de vitesse excessive dans les deux sens de circulation ainsi qu'en cas de dépassement.

La mise en place de cette nouvelle fonction n'est possible que sur certaines configurations de voie :

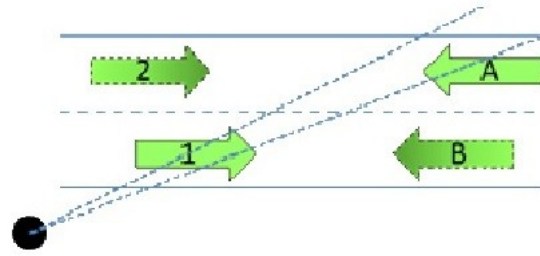
- Une limitation de vitesse identique dans les deux sens de circulation ;
- Une route bidirectionnelle avec des voies contiguës sans glissière ;
- Une route en dehors d'une zone matérialisée au sol par des zébras.

Schéma 1 : fonctionnement actuel du radar



Le radar ne contrôle que le véhicule 1 (en éloignement) et ne contrôle pas le véhicule A (en approche en sens inverse)

Schéma 2 : fonctionnement avec le « double-sens »



L'équipement contrôle les véhicules 1 et A, ainsi que 2 et B en cas de dépassement.

Des panneaux d'information sont systématiquement installés sur chacun des axes contrôlés par un équipement « double-sens », dans chaque sens de circulation.

Contacts presse

Isabelle POUGADE – Pierre GÉ

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



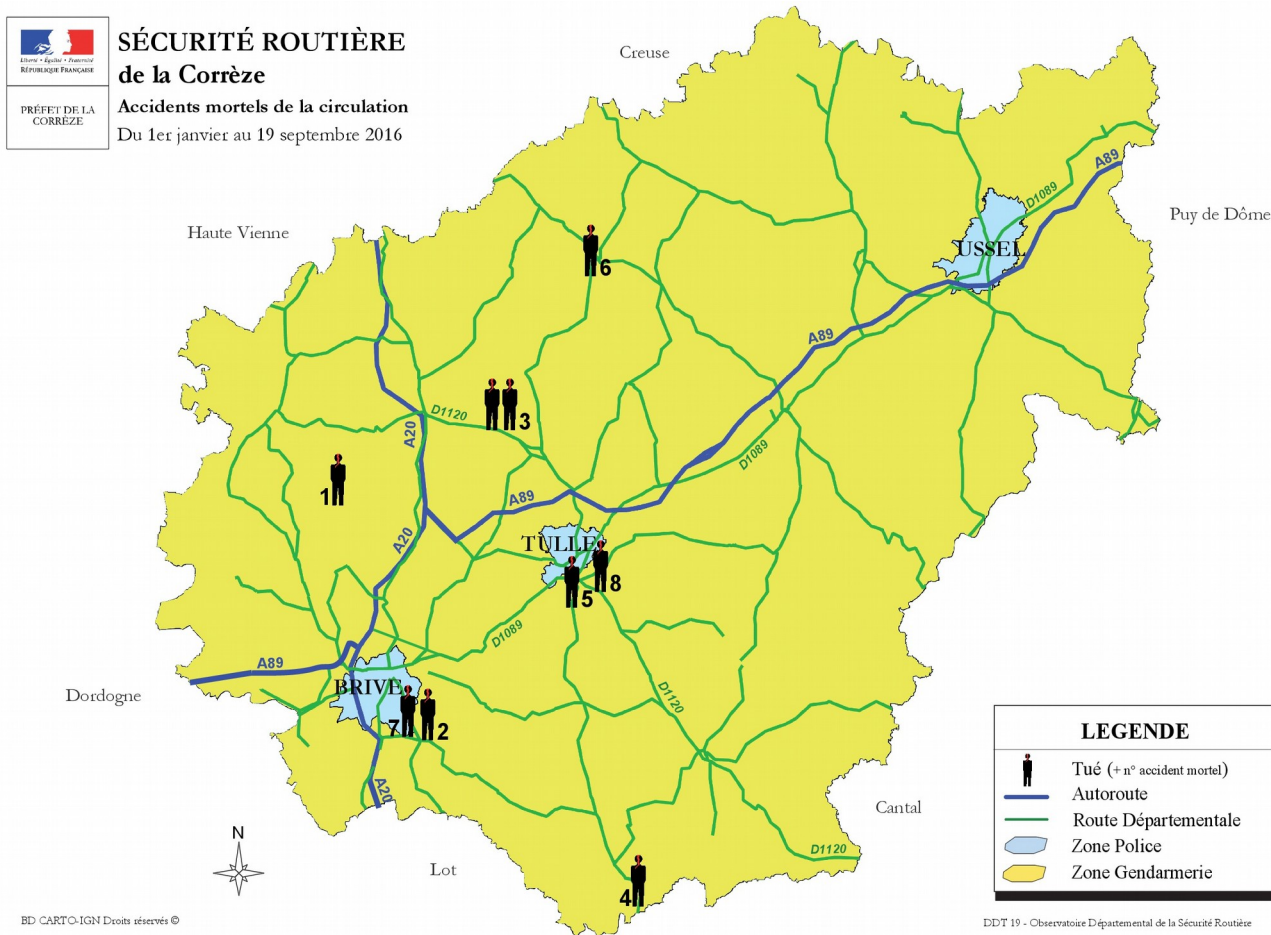
Twitter

Bilan de la sécurité routière au 19 septembre 2016

Bilan de l'accidentologie

	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2015	2016	%	2015	2016	Diff.	2015	2016	%	2015	2016	%	2015	2016	%
Gendarmerie	50	53	+6%	11	9	-2	45	46	+2%	29	26	-10%	74	72	-3%
Police	93	75	-19%	5	0	-5	17	15	-12%	96	72	-25%	113	87	-23%
Total	143	128	-10%	16	9	-7	62	61	-2%	125	98	-22%	187	159	-15%

Carte des tués dans le département de la Corrèze



Contacts presse

Isabelle POUGADE – Pierre GÉ
 Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter